

CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2021

Etaient présents: Chantal COMYN, Maire ; Franck SPICHT, Sylvie WAREMBOURG, Vincent COLAERT, adjoints ; Martine GHEKIERE, Franck RICHARD, Aurore SOONEKINDT conseillers délégués ; Juliette ACHTE, Laurence BERTELOOT, Christine CARPENTIER, Virginie CHRZANOWSKI, Rémi DEBRU, Stéphane DEKEISTER, Sylvie DEPRIESTER, Benoit DESTEIRDT, Isabelle MELLIET, Aurélien JOOS, , conseillers.

Absents excusés:

Jacques DEVULDER donne pouvoir à Franck SPICHT

Roger FEBURIE donne pouvoir à Laurence BERTELOOT

F. SPICHT est désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h

1. Adoption du PV du 17 juin 2021

Abstention de B Desteirdt non présent à la réunion

2. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Thierry SIPIETER a présenté par courrier en date du 1^{er} juillet 2021, reçu en mairie le 2 juillet 2021 sa démission de son mandat de Conseiller Municipal Délégué. Monsieur le Préfet du Nord a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Locales.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dans le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Monsieur Benoit DESTEIRDT a donc été appelé à remplacer Monsieur Thierry SIPIETER au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections du 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral Monsieur Benoit DESTEIRDT est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil municipal a été mis à jour et envoyé à la Sous-Préfecture de Dunkerque.

Les conseillers prennent acte de l'installation de Monsieur Benoit DESTEIRDT en qualité de conseiller municipal.

3. Désignation de nouveaux présidents et membres des commissions municipales et comités consultatifs communaux.

Suite à la démission de Monsieur Thierry SIPIETER, Monsieur Benoit DESTEIRDT intègre en tant que membre les commissions et comités consultatifs communaux suivants :

- Finances/ Budget
- Travaux/ Bâtiments/ Voiries
- Urbanisme/ Rétrocession/ PLUI
- Sécurité publique
- Projet du site La Flandre

Madame le Maire a établi une délégation de fonction à Madame Aurore SOONEKINDT au 1^{er} septembre 2021 en matière de tourisme.

En conséquence, Madame Aurore SOONEKINDT devient référente du comité consultatif Patrimoine et Tourisme en co-animation avec Monsieur Roger FEBURIE.

A noter que Madame Sylvie WAREMBOURG devient référente de la commission environnement et qu'il convient également de remplacer Monsieur Thierry SIPIETER membre de la commission intercommunale *Voirie, Bâtiments et Festivités*. Monsieur Franck Richard est volontaire pour intégrer cette commission au sein de la CCHF.

4. RH : intégration de nouveaux agents

Conformément au vote du conseil municipal du 17 juin dernier, la commune a procédé au recrutement de 2 contrats PEC de 30h (aide de l'Etat de 65% du coût global du contrat), du 1er/09/2021 au 31/08/2022:

- Mme Alison DUFOUR (20 ans) qui intervient pour l'entretien des locaux et la distribution des repas à la cantine.
- Mme Amélia DUYCK (20 ans) qui intervient pour la surveillance du dortoir, le périscolaire du soir et le ménage de l'école.

Nomination de Madame Sophie TECK en tant qu'adjoint d'animation au 01/09/2021.

Recrutement de Morgane DENYS en tant qu'agent de remplacement dans l'attente de l'accord du Comité Technique Paritaire Intercommunal pour la mise en place de son contrat d'apprentissage en octobre prochain.

F SPICHT demande si nous avons eu des candidatures de Zégerscappelois. Mmes DUFOUR et DENYS sont zégerscappeloises.

5. Finances

• Subvention aux associations

Votées lors du dernier conseil municipal, le vote de subvention de fonctionnement de trois associations (comité des fêtes, l'amicale des pompiers et DK Pulse) avait été reporté lors du dernier conseil faute de complétude ou de dépôt de dossier.

Le comité des fêtes et l'amicale des pompiers ont déposé leur dossier pendant l'été. A noter que l'association DK Pulse ne sollicite pas de subvention communale cette année.

Sur proposition de M Franck RICHARD, conseiller délégué aux associations, le conseil adopte à l'unanimité les subventions suivantes :

- 8 500 € au comité des fêtes,
- 350 € à l'amicale des pompiers.

• Mise en place d'un budget annexe pour la vente de caveaux

Afin de disposer de quelques caveaux d'avance en attendant la reprise de sépulture en état d'abandon, et à titre exceptionnel, la commune souhaite installer 3 caveaux en vue de leur revente.

En effet, il s'avère nécessaire à ce jour de sonder une zone vierge de sépulture visible. Dans ce cadre, il paraît judicieux d'installer des caveaux en même temps que de creuser.

Afin de permettre la construction de ces caveaux d'avance, vendus aux familles avec les concessions de terrains, Madame le Maire propose de créer un budget annexe « Construction, vente et entretien de caveaux dans les cimetières ».

Il s'agira d'un budget annexe créé dans le cadre d'une activité commerciale d'intérêt public, connexe au service extérieur des pompes funèbres à caractère industriel et commercial.

Tenant compte que cette activité entre dans le champ d'application de la TVA, la commune doit tenir une comptabilité indépendante afin de calculer la TVA déductible à recevoir et collectée à verser.

Après avoir rappelé le plan d'actions du cimetière, Franck SPICHT propose

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à créer un budget annexe selon la nomenclature M4,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches pour obtenir les numéros de déclarant à la TVA auprès des services fiscaux.

Accord à l'unanimité

• **Décision modificative n°4**

Madame le Maire avise les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement budgétaire suite à la demande de Monsieur Guillaume WULLENS, Trésorier. En effet, suite à l'écriture des amortissements, il s'avère un dépassement de crédits de 11.51€ au chapitre 042. Ainsi, il vous est proposé d'effectuer cette régularisation par le biais de cette décision modificative.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		
C/ 6811-042 Virement section investissement		12.00 €
C/ 023 Virement section investissement	12.00 €	
<i>Recettes d'investissement</i>		
C/ 28128-040 Autres aménagements terrains		12.00 €
C/ 021 Virement de la section de fonctionnement	12.00 €	

Accord à l'unanimité

• **Reprise de la petite tondeuse**

Madame le Maire expose aux membres du conseil que suite à l'achat d'une nouvelle tondeuse pour l'entretien des espaces verts hors stade, il convient de vendre l'ancienne tondeuse.

Lors de la consultation menée pour l'acquisition de ce matériel, l'entreprise Alexandre Bous Mécanique a établi une proposition commerciale avec une offre de reprise de 240 €.

Cette proposition commerciale étant économiquement la plus avantageuse, Madame le Maire propose au conseil municipal de vendre l'ancienne tondeuse à l'entreprise Alexandre Bous Mécanique pour un montant de 240 €.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition et d'autorise Madame le Maire à mener les démarches nécessaires à la vente de ce matériel.

6. Convention relative à l'implantation de feux tricolores comportementaux, d'un mât d'éclairage public et à leur entretien ultérieur avec le Département du Nord.

Suite à l'implantation des 4 feux tricolores à l'intersection de la RD928 et des rues Anciennes Mottes / Dominique Doncre, Madame le Maire informe les membres du conseil de la proposition du Département d'une convention relative à l'implantation des 4 feux tricolores comportementaux, d'un mât d'éclairage public et à leur entretien ultérieur.

La présente convention entre le Département, le SIECF et la Commune a pour objet, d'une part, de définir les modalités techniques, administratives et financières.

Elle précise les obligations du SIECF et de la Commune en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que la responsabilité des trois parties en présence.

Le projet de convention de régularisation est en annexe de ce document.

Le conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer ladite convention.

7. CCHF : Convention de déneigement 2021-2024

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'établir le renouvellement des conventions relatives à l'intervention des exploitants agricoles pour le déneigement du réseau routier communal. Ces conventions seront conclues pour une période de trois saisons hivernales 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 à compter de leur signature et jusqu'au 30 avril 2024.

Le conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer les conventions avec les agriculteurs concernés, et la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

8. SIDEN –SIAN : Retrait de membres adhérents

Lors de sa séance du 17 juin 2021, le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a délibéré pour autoriser le retrait de membres adhérents :

- La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole a sollicité le retrait de la Commune de Maing pour la compétence « Eau Potable » ;
- La Communauté de Communes du Ternois a sollicité le retrait de la Commune d'Auxi-le-Château pour la seule compétence « Assainissement Non Collectif » ;
- Le SIDEN-SIAN a sollicité le retrait des Communes de Liez et de Guivry pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (DECI). En effet, la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère a fait valoir son droit de retrait du SIDEN-SIAN au 31 décembre 2020 pour la compétence « Eau Potable » en application d'une disposition de la loi NOTRe. Le SIDEN-SIAN ne peut plus donc garantir le bon fonctionnement du service DECI sur ces 2 communes du fait du lien technique entre la compétence « DECI » et la compétence « Eau Potable ».

Au-delà de l'accord du Comité Syndical, le retrait d'un Syndicat Mixte tel que le SIDEN-SIAN de l'un de ses membres nécessite obligatoirement l'accord à la majorité qualifiée des membres du syndicat. C'est pourquoi le Conseil Municipal de Zegerscappel est sollicité à formuler son avis.

Le conseil choisit à l'unanimité

- D'accepter le retrait de la commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».
- D'accepter le retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* ».
- D'accepter le retrait de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) pour la Compétence C3 « *Assainissement Non Collectif* ».
- D'accepter le retrait de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord) pour la Compétence C1 « *Eau Potable* ».

9. Divers

▪ Décisions du Maire

1/ Décision 2021/05

Mme le Maire présente à l'assemblée délibérante la décision N°05 prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT. Elle un avenant au marché 2017-01 Construction d'une salle de sports – Lot 11 Peinture/ Sol souples/ Sols sportifs.

Cet avenant a pour objet d'intégrer au marché initial une plus-value financière correspondant aux traçages au sol des lignes de terrains.

La plus-value financière correspondant au coût de ces travaux supplémentaires est de 3 850.00 € HT, soit 4 620.00 € TTC ce qui porte le montant du marché à 82 789.13 € HT soit 99 346.96 € TTC.

2/ Décision 2021/06

Mme le Maire présente à l'assemblée délibérante la décision N°06 prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT. Elle concerne l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des associations. Elle est attribuée à la SARL d'architecture Bruno ROUSELLE et Yannick VANDAELE pour un montant de 18 200€ HT soit 21 840 € TTC

Point est fait sur le dossier, les subventions obtenues, le dépôt du permis de construire durant l'été.

▪ **Adoption du PLUI par le conseil communautaire**

Pour information, 30 communes ont émis un avis favorable sur le projet du PLUI arrêté :

- 25 avis favorable,
- 5 avis favorable avec réserves ou remarques.

4 communes ont émis un avis défavorable sur le projet de PLUI arrêté.

Pour la commune de Zegerscappel, il avait été demandé la suppression de la servitude de mixité sociale : cette adaptation sera prise en compte avant l'approbation du PLUi.

Lors du Conseil Communautaire du 06/07/2021, un avis favorable a été rendu pour ce 2^{ème} arrêt de projet (59 voix pour, une voix contre, 6 abstentions et un conseiller qui n'a pas pris part au vote).

Il sera procédé à l'enquête publique vraisemblablement courant octobre. Enquête ouverte à tous avec disponibilité d'un registre qui sera tenu en mairie.

▪ **Signature de la vente EPF (Etablissement Public Foncier) – LA FLANDRE le 17/ 08/ 2021** sauf les parcelles Mme DESCAMPS car prix de vente beaucoup plus important que le prix des domaines.

Prix d'achat site La Flandre : 200 k€

Les conseillers échangent sur l'étude en cours en vue de maintenir les cheminées sur le site, qui sera à la charge de la commune. Volonté de maintien du patrimoine, mais attente du coût définitif.

▪ **Dates à retenir :**

- Commission travaux le 13/09 à 18h30. Objet : Programme voirie 2022.
- Conseil Municipal : le 14/10 à 19h.
- Comité consultatif commerçants : le 20/09 à 19h
- Duathlon le 2 octobre appel à bénévolat
- 18 et 19 septembre journées du patrimoine

Remerciements et félicitations aux membres du comité des fêtes pour la ducasse

Travail en cours des rétrocessions de lotissements

Point sur la pose de la fibre. Proposition de recenser les différents problèmes pour les faire remonter par écrit auprès de AXIOME , prestataire et du syndicat de la fibre 59 et 62

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30